



Conseil municipal

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025

Détails

Écrit par Secrétariat Mairie

Catégorie : Conseil municipal

Publication : 24 octobre 2025

Affichages : 926

⚙️

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit du mois de septembre à vingt heures zéro minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à l'ancien groupe scolaire, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BAYARRI, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 12 septembre 2025

Étaient présents : M. Jean-Claude BAYARRI, M. Guillaume DECORTE, M. Michaël COUTURE, Mme Isabelle CHAPPE-KERNEIS, M. Serge BENIS, M. Pascal JABLONKA, M. Benjamin TAILLIEU, M. Thierry DODARD, M. Jérôme QUILLLOU,

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

Pouvoir : Madame Julie THIROUIN donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BAYARRI

Nombre de Conseillers

- en exercice 10
- présents 09
- votants 10

Le secrétaire de séance : Monsieur Pascal JABLONKA.

Début de séance : 20 heures 00 fin de séance : 22 heures 16

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil
- Compte-rendu des commissions
- Proposition de mettre en ZONE 30 le bourg et l'écluse
- Implantation de 2 panneaux stop supplémentaires au hameau de Mauloup
- Mise en place d'une récompense pour l'obtention du BAC avec mention
- Informations et questions diverses

1. APPROBATION DU PV DU DERNIER CONSEIL

Le conseil municipal approuve à 10 voix pour le PV du conseil du 10 juillet 2025.

1. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Compte tenu de la période d'été, aucune commission ne s'est réunie entre le 10 juillet 2025 et le 18 septembre 2025

III. PROPOSITION DE METTRE EN ZONE 30 LE BOURG ET L'ÉCLUSE

La vitesse étant excessive dans la rue de Paris, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal le passage en zone 30 dans le bourg ainsi que la création d'une écluse. Il sera alors pris contact avec le département pour la demande, la mise en place et les subventions inhérentes aux solutions adoptées.

Le passage à 30 paraît peu efficace car il ne serait sûrement pas respecté. La création de l'écluse le serait davantage mais poserait problème aux agriculteurs. Cependant, elle permettrait la présence de trottoir. Le chemin de contour devrait être restauré, Monsieur le Maire devant prendre des contacts avec le département pour ce faire. Le « feu récompense » est une troisième proposition, à condition d'être réglé à 30 km/h dans le bourg. Deux feux reviendraient à 14 000 euros et feraient partie du dispositif général (passage à 30 à l'écluse)

Délibération n° 2025/39

Le Conseil Municipal approuve le passage à 30 km/h dans le bourg.

Vote :
Pour : 6 Contre : 4 Abstention : 0

Délibération n° 2025/40

Le Conseil Municipal approuve la création d'une écluse.

Vote :
Pour : 8 Contre : 2 Abstention : 0

Délibération n° 2025/41

Le Conseil Municipal approuve la demande de « feux de récompense » réglés à 30 km/h.

Vote :
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

1. PROPOSITION D'IMPLANTATION DE 2 PANNEAUX STOP AU CARREFOUR DU HAMEAU DE MAULOUP

Deux panneaux stop sont déjà présents à l'intersection de la D 336 et de la D 114, dans le hameau de Mauloup. Cependant, les usagers venant de la D 336 VOVES et ceux de la D 114 THEUVILLE, arrivent à très grande vitesse, et n'ont pas de panneaux.

Monsieur le Maire propose d'implanter 2 panneaux STOP supplémentaires à ces endroits.

Le coût serait d'environ 5 000 €. Des demandes de subventions seront demandées.

Délibération n° 2025/42

Le Conseil Municipal approuve l'implantation de deux panneaux stop à l'intersection de la D 336 et de la D 114.

Vote :
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Rappel : Le transformateur au carrefour de Mésangeon va être déplacé pour des raisons de sécurité. Les travaux sont en cours.

1. MISE EN PLACE D'UNE RÉCOMPENSE POUR L'OBTENTION DU BACCALAURÉAT AVEC MENTION

La mairie a reçu un mail de la part d'un administré demandant si la commune avait mis en place un système de récompense pour l'obtention du baccalauréat, son enfant l'ayant obtenu avec mention.

Afin de récompenser le travail des bacheliers, Monsieur le Maire propose de mettre en place une récompense en fonction de la mention obtenue :

- Assez bien : 100€
- Bien : 150€
- Très bien : 200€

Délibération n° 2025/43

Après délibérations, propositions d'aide à l'entrée en faculté pour les mentions Très Bien, une somme plus conséquente, mais seulement pour les mentions Très bien, le Conseil approuve la motion suivante :
Récompense pour la mention Très Bien à partir de juin 2026 de 500 euros.
Pas d'effet rétroactif, mais une dérogation pour la bachelière à l'origine de cette action dont le montant s'élèvera à 250 euros.

Vote :
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

1. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Une nouvelle adresse électronique est entrée en vigueur pour joindre la Mairie : mairie@beauvilliers28.fr
- La commune dispose de l'outil panneau pocket qui permet de transmettre des informations sur la commune à une échelle plus large et dans un format différent de celui du site web.
 - L'outil sera davantage utilisé, pour divers sujets comme l'avis de réunion du conseil municipal, le vide grenier, les demandes des associations ou organismes...
- Une réunion avec l'entreprise LECLAINCHE pour la restauration de la mairie est programmée.
- Il est rappelé que pour tous travaux, il est nécessaire de demander une autorisation en mairie.
- Le stationnement pose toujours problème, notamment sur les trottoirs, un arrêté d'interdiction sera établi ; des places de parkings pourront être aménagées au centre bourg.
- L'aspect du mur en plaques de Monsieur Klein, côté rue du midi, a été abordé. Un courrier lui sera adressé.
- Le devis pour le « parc arboré » financé par la société JP2E s'élève à 14 000 euros. Les arbres seront plantés dans le courant de l'automne.
- La mairie est en recherche de spectacle de Noël pour les enfants de Beauvilliers. La fête se tiendra le 15 ou le 18 décembre.
- Les associations « La Beauvilloise », « ADMR », « Tir à l'arc », « Harmonie municipale de Voves », « Avenir d'Ymonville » et « le camp de Voves » remercient la mairie pour ses subventions et son soutien.
- Le Conseil municipal se félicite de l'arrivée de nouveaux habitants dans la commune.

Fin de séance : 22 heures 16

Menu principal

- Menu principal
- [Éditorial](#)[Conseil municipal](#)[Informations](#)[Documents](#)[Culture](#)[Association La Beauvilloise](#)[messagerie](#)[Accès privé](#)
- [Actes officiels \(Préfecture\)](#)[Comcom Cœur de Beauce](#)[Météo locale](#)[Fourrière animale](#)[Évasion FM](#)[radio Intensité](#)[La République du Centre](#)[L'écho républicain scolaire](#)[Archives du site](#)[poney & compagnie](#)[Chambres à la ferme](#)[Grumpy Bear's garage](#)

Login Form

Identifiant

Mot de passe

☐ Se souvenir de moi

Connexion

[Identifiant oublié ?](#)
[Mot de passe oublié ?](#)